

Information sur le mercure dans le poisson

et lignes directrices relatives à
la consommation de poissons
attrapés à la pêche à la ligne
récréative au Manitoba



Cette brochure offre des renseignements à jour sur la consommation sécuritaire de poissons pêchés dans les eaux du Manitoba. Elle remplace la brochure de 1994 intitulée Poissons contaminés par le mercure; lignes directrices sur la consommation du poisson des rivières Saskatchewan, Souris, Assiniboine, Rouge et Winnipeg, Collection Qualité de l'eau, n° 4.

Surveillance du mercure

Bien que le Manitoba compte certaines des eaux les plus propres au monde, tous les poissons contiennent une petite quantité de mercure provenant de sources naturelles. Cependant, l'activité humaine peut causer l'augmentation de ces quantités de mercure.

Gestion des ressources hydriques Manitoba, Hydro-Manitoba et Pêches et Océans Canada ont commencé à surveiller les concentrations de mercure dans les poissons des principaux réseaux hydrographiques du Manitoba dans les années 1970. Les sites de prélèvement étaient situés à l'intérieur ou à proximité de zones industrielles, de centres urbains, de régions agricoles et de réservoirs, y compris ceux associés aux aménagements hydro-électriques.

Qu'est-ce que le mercure?

Le mercure est un métal d'origine naturelle qui se trouve en faibles concentrations dans l'air, l'eau et le sol.

D'où vient le mercure?

Le mercure apparaît souvent en association avec des gîtes minéraux comme ceux de plomb, d'argent et de cuivre. Le mercure est libéré de ces sources par des processus naturels pour se retrouver dans l'air, l'eau et le sol. L'activité humaine peut aussi contribuer à la création de quantités additionnelles importantes de mercure.

Dans le passé, les activités industrielles, comme la production de chlore et d'hydroxyde de sodium, rejetaient de grandes quantités de mercure dans l'environnement. Grâce à l'amélioration des mesures de contrôle, ces rejets ont diminué en grande partie. Toutefois, certains produits comme les amalgames dentaires, les thermomètres, les miroirs, les piles, les interrupteurs électriques et les appareils d'éclairage fluorescent contiennent toujours du mercure.

Les activités de fusion de minerais métalliques et de combustion des combustibles fossiles, comme l'utilisation du charbon pour produire de l'électricité, peuvent continuer à rejeter du mercure dans l'environnement. Les gouvernements fédéraux et provinciaux, ainsi que les industries, cherchent à réduire davantage ces émissions.

Selon les observations scientifiques, l'inondation de terres à long terme suivant la construction de réservoirs accélère la transformation du mercure inorganique d'origine naturelle en méthylmercure, une forme de mercure organique plus toxique qui s'accumule facilement dans le poisson. Les études démontrent aussi que les concentrations élevées de méthylmercure observées dans les poissons des réservoirs régressent en fin de compte aux niveaux des concentrations de fond après environ 20 à 35 ans.

Pourquoi le mercure présent dans le poisson est-il un problème?

Les poissons absorbent facilement le méthylmercure, que ce soit directement par leurs branchies ou indirectement par les organismes dont ils se nourrissent. Les poissons plus âgés et plus gros contiennent souvent plus de mercure dans leurs tissus musculaires que les plus jeunes et les plus petits. Certains, comme le doré jaune et le grand brochet, qui se nourrissent d'autres espèces de poissons, contiennent souvent de plus grandes concentrations de mercure que d'autres, comme le grand corégone ou le meunier noir, qui se nourrissent d'insectes ou de plancton.

De la même façon, les personnes ingèrent le méthylmercure par les poissons qu'ils consomment. Le méthylmercure est la principale forme de mercure présente dans les tissus musculaires des poissons et constitue la forme la plus préoccupante en ce qui concerne la consommation humaine.

Comme les êtres humains et les poissons éliminent le mercure à un rythme lent, ils risquent de connaître

des augmentations graduelles de la concentration de mercure dans leur organisme s'ils consomment des aliments qui en contiennent de grandes quantités. Si la concentration augmente au-delà d'un certain niveau, des effets pathologiques se manifestent. Les symptômes comprennent une perte de la coordination, une perte du sens du toucher, l'engourdissement des lèvres et de la bouche, le rétrécissement concentrique du champ visuel et la cécité nocturne.

Les conseils mentionnés dans les sections suivantes permettront de ne pas dépasser les concentrations de mercure sécuritaires tout en bénéficiant des nombreux avantages nutritifs découlant de la consommation de poisson.

Quelles sont les limites sécuritaires?

La dose journalière pour la population générale est de 0,47 microgramme de méthylmercure pour chaque kilogramme de poids corporel (p. c.) ($\mu\text{g}/\text{kg p. c.}$).

Les enfants à naître et les jeunes enfants sont les plus sensibles aux effets du mercure. Pour cette raison, des restrictions additionnelles sont recommandées pour les femmes en âge de procréer et pour les enfants de moins de 12 ans. La dose journalière acceptable pour les personnes de ce groupe sensible est de 0,2 $\mu\text{g}/\text{kg p. c.}$

Les présentes lignes directrices résultent des recommandations de Santé Canada, lesquelles ont été conçues à partir des conseils de l'Organisation mondiale de la Santé.

Le poisson acheté dans les magasins de détail contient aussi du mercure. C'est le gouvernement fédéral qui est responsable s'assurer que les concentrations de mercure contenues dans le poisson vendu au détail sont sécuritaires. Pour de plus amples renseignements sur la consommation sécuritaire de poissons achetés dans les magasins de détail au Canada, consultez le site Web de Santé Canada, à l'adresse www.hc-sc.gc.ca.

Lignes directrices relatives à la consommation de poisson contenant du mercure

Les lignes directrices du présent document aideront les pêcheurs à la ligne à déterminer le nombre de poissons de différentes tailles pouvant être consommés en toute sécurité. Les limites de consommation autorisée dépendent de la concentration de mercure dans le poisson et de la quantité de poisson consommé chaque mois.

Les lignes directrices ont été conçues en partant du principe que la population générale, y compris les femmes en âge de procréer, avait un poids moyen de 60 kilogrammes (132 livres) et que les repas que consommerait chaque personne constituaient une portion moyenne de 227 grammes (8 onces). Il a été pris pour hypothèse que le poids des enfants de moins de 12 ans était de 30 kg (66 lb) et que les repas qu'ils consommeraient constituaient une portion moyenne de 114 g (4 oz). Les portions des repas varieront proportionnellement à la taille des personnes.

En général, les grands brochets et les dorés jaunes de grande taille, qui se nourrissent d'autres espèces de poissons, sont plus âgés et contiennent des concentrations de mercure plus élevées que les poissons plus petits, qui sont plus jeunes. Dans le cas de ces espèces, il est recommandé de consommer des poissons de plus petite taille. Le grand corégone, le cisco, la laquaiche aux yeux d'or, la laquaiche argentée et le meunier contiennent souvent des concentrations de mercure moins importantes. Si une personne consomme du poisson régulièrement, elle devrait consommer ces espèces plus souvent que le doré jaune et le grand brochet.

Comment utiliser les Lignes directrices relatives à la consommation de poisson contenant du mercure

- Vérifiez si votre destination de pêche figure dans le Tableau-guide sur la consommation de poisson ci-joint à la page 12. Si elle n'y figure pas, utilisez les renseignements de la région la plus près. La liste des endroits est divisée en deux régions : celle du nord et celle du sud du Manitoba. Les endroits sont indiqués selon leur ordre suivant le réseau hydrographique auquel ils appartiennent, de l'amont vers l'aval.
(Remarque : les poissons des réservoirs inondés contiennent souvent une concentration de mercure élevée comparativement à ceux des lacs non inondés.)
- Identifiez l'espèce du poisson et mesurez-le du bout de son museau jusqu'au bout de sa queue.
- Référez-vous au Tableau-guide sur la consommation de poisson pour déterminer la catégorie de consommation dont le poisson fait partie en fonction de sa longueur.
- Référez-vous à la Grille du nombre de repas autorisés à la page 9 pour déterminer combien de repas peuvent être consommés pendant un mois.
- Les poissons appartenant à la catégorie « Aucune consommation » devraient être relâchés indemnes.

Catégories de consommation

Les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 12 ans devraient consommer uniquement des poissons des catégories 1 et 2.

- **Catégorie 1 :** Les poissons de cette catégorie contiennent des concentrations de mercure inférieures ou égales à 0,2 microgramme par gramme ($\mu\text{g/g}$). Un $\mu\text{g/g}$ équivaut à une partie par million (ppm). Les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 12 ans peuvent consommer jusqu'à huit repas par mois. Une personne de la population générale peut consommer jusqu'à 19 repas par mois.

Catégories de consommation (suite)

- **Catégorie 2 :** Les poissons de cette catégorie contiennent des concentrations de mercure de 0,2 à 0,5 µg/g. Une personne de la population générale peut consommer jusqu'à huit repas par mois. Les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 12 ans peuvent consommer jusqu'à trois repas par mois.
- **Catégorie 3 :** Les poissons de cette catégorie contiennent des concentrations de mercure de 0,5 à 1,0 µg/g. Une personne de la population générale peut consommer jusqu'à quatre repas par mois. Les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 12 ans ne devraient pas consommer de poisson faisant partie de cette catégorie.
- **Catégorie 4 :** Les poissons de cette catégorie contiennent des concentrations de mercure de 1,0 à 1,5 µg/g. Une personne de la population générale peut consommer jusqu'à trois repas par mois. Les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 12 ans ne devraient pas consommer de poisson faisant partie de cette catégorie.
- **Aucune consommation :** Les poissons faisant partie de cette catégorie ne devraient pas être consommés. Ils contiennent des concentrations de mercure supérieures à 1,5 µg/g.

La consommation de poissons provenant de différentes catégories modifie le nombre recommandé de repas pour une catégorie pendant un mois. La Grille du nombre de repas autorisés aide à déterminer le nombre de repas pouvant être consommés pendant un mois pour des poissons consommés dans une seule catégorie ou dans une combinaison de catégories. Pour apprendre comment utiliser la grille, consultez les exemples à la page 10.

Grille du nombre de repas autorisés		Catégorie de consommation				
		Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Aucune consommation
Femmes en âge de procréer et enfants de moins de 12 an	Repas par mois	8	3	0	0	0
	Pourcentage du total mensuel que représente chaque repas	12,5 %	33,3 %	0	0	0
Population générale	Repas par mois	19	8	4	3	0
	Pourcentage du total mois de chaque repas	5,3 %	12,5 %	25 %	33,3 %	0

Comment utiliser la Grille du nombre de repas autorisés

La Grille du nombre de repas autorisés indique le pourcentage mensuel que représente chaque repas d'une catégorie de consommation. Vous devez maintenir la somme des pourcentages mensuels de tous les repas à 100 % ou moins.

Exemple pour la population générale :

- chaque repas de la catégorie 2 équivaut à 12,5 % du total mensuel et chaque repas de la catégorie 3 équivaut à 25 %
- cela signifie que lorsque deux repas de la catégorie 3 sont consommés, il est seulement possible de consommer quatre repas de la catégorie 2 :

$$\begin{array}{rcl} 4 \text{ repas} \times 12,5 \% & = & 50 \% \\ + 2 \text{ repas} \times 25 \% & = & 50 \% \\ & = & 100 \% \text{ du total} \\ & & \text{mensuel} \end{array}$$

Deuxième exemple pour la population générale :

- lorsque deux repas de la catégorie 3 sont consommés, il est possible de consommer quatre repas de la catégorie 1 et deux repas de la catégorie 2 :

$$\begin{array}{rcl} 4 \text{ repas} \times 5,3 \% & = & 21,2 \% \\ + 2 \text{ repas} \times 12,5 \% & = & 25,0 \% \\ + 2 \text{ repas} \times 25 \% & = & 50 \% \\ & = & 96,2 \% \text{ du total} \\ & & \text{mensuel} \end{array}$$

Troisième exemple pour la population générale :

- lorsqu'un repas de la catégorie 4 est consommé, il est possible de consommer cinq repas de la catégorie 2 :

$$\begin{array}{rcl} 5 \text{ repas} \times 12,5 \% & = & 12,5 \% \\ + 1 \text{ repas} \times 25 \% & = & 33,3 \% \\ & = & 95,8 \% \text{ du total} \\ & & \text{mensuel} \end{array}$$

Exemple pour les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 12 ans :

- lorsqu'un repas de la catégorie 2 est consommé, il est possible de consommer cinq repas de la catégorie 1 :
$$\begin{array}{rcl} 5 \text{ repas} \times 12,5 \% & = & 62,5 \% \\ + 1 \text{ repas} \times 33,3 \% & = & 33,3 \% \\ & = & 95,8 \% \text{ du total} \\ & & \text{mensuel} \end{array}$$

Deuxième exemple pour les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 12 ans :

- lorsque deux repas de la catégorie 2 sont consommés, il est possible de consommer deux repas de la catégorie 1 :
$$\begin{array}{rcl} 2 \text{ repas} \times 12,5 \% & = & 25,0 \% \\ + 2 \text{ repas} \times 33,3 \% & = & 66,6 \% \\ & = & 91,6 \% \text{ du total} \\ & & \text{mensuel} \end{array}$$

En règle générale, utilisez la catégorie 2 afin de déterminer le nombre de repas autorisés pour le poisson acheté au détail et consommé régulièrement, comme le thon blanc en conserve, le thon frais ou congelé, le requin, le doré jaune, le doré noir ou le grand brochet. La consommation de poissons attrapés à la pêche à la ligne récréative devrait être réduite en conséquence. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de Santé Canada, à l'adresse www.hc-sc.gc.ca

Remarque : Les conseils de consommation concernant chaque espèce d'un plan d'eau s'appliquent uniquement jusqu'à la taille maximale des poissons testés. Les poissons de plus grandes tailles sont susceptibles de contenir des concentrations de mercure encore plus grandes.

Tableau-guide sur la consommation de poisson

Concentrations de mercure dans le tissu des poissons	Catégorie 1 Inférieure ou égale à 0,2 µg/g	Catégorie 2 Supérieure à 0,2 et allant jusqu'à 0,5 µg/g	Catégorie 3 Supérieure à 0,5 et allant jusqu'à 1,0 µg/g	Catégorie 4 Supérieure à 1,0 et allant jusqu'à 1,5 µg/g	Aucune consommation Supérieure à 1,5 µg/g échantillonnés	Taille maximale des poissons
--	---	--	--	--	---	------------------------------

Sud du Manitoba

Réseau hydrographique de la rivière Assiniboine

Lac of the Prairies

Doré jaune	Moins de 34 cm	De 34 à 51 cm	De 51 à 68 cm	–	–	67,4 cm
Grand brochet	Moins de 59 cm	De 59 à 84 cm	De 84 à 87 cm	–	–	86,6 cm
Perchaude	Moins de 39 cm	–	–	–	–	39,0 cm
Meunier noir	Moins de 50 cm	–	–	–	–	50,0 cm
Suceur rouge	Moins de 44 cm	–	–	–	–	43,8 cm

Brandon

Doré jaune	Moins de 35 cm	De 35 à 59 cm	–	–	–	58,4 cm
Grand brochet	Moins de 35 cm	De 35 à 60 cm	–	–	–	59,7 cm
Crapet de roche	Moins de 21 cm	–	–	–	–	20,9 cm
Laquaiche argentée	Moins de 33 cm	–	–	–	–	32,3 cm
Meunier noir	Moins de 39 cm	–	–	–	–	38,8 cm
Suceur rouge	Moins de 42 cm	–	–	–	–	41,5 cm
Suceur blanc	Moins de 49 cm	–	–	–	–	48,8 cm

Portage-la-Prairie

Doré jaune	Moins de 31 cm	De 31 à 57 cm	–	–	–	56,4 cm
Doré noir	Moins de 20 cm	De 20 à 29 cm	–	–	–	28,5 cm
Barbue de rivière	Moins de 44 cm	De 44 à 65 cm	De 65 à 73 cm	–	–	72,7 cm
Carpe	Moins de 33 cm	–	–	–	–	33,0 cm
Meunier noir	Moins de 46 cm	–	–	–	–	46,0 cm
Buffalo à grande bouche	Moins de 27 cm	–	–	–	–	26,7 cm
Suceur rouge	Moins de 32 cm	De 32 à 43 cm	–	–	–	42,7 cm
Couette	Moins de 32 cm	De 32 à 39 cm	–	–	–	39,0 cm
Barbotte	Moins de 32 cm	–	–	–	–	31,7 cm

Réseau hydrographique de la rivière Rouge

Emerson

Doré noir	Moins de 21 cm	De 21 à 33 cm	De 33 à 36 cm	–	–	35,8 cm
Grand brochet	Moins de 32 cm	De 32 à 50 cm	De 50 à 61 cm	–	–	61,0 cm
Laquaiche aux yeux d'or	Moins de 26 cm	De 26 à 34 cm	–	–	–	34,0 cm
Carpe	Moins de 37 cm	De 37 à 44 cm	–	–	–	43,6 cm
Suceur rouge	Moins de 31 cm	De 31 à 38 cm	–	–	–	37,5 cm
Meunier noir	Moins de 30 cm	–	–	–	–	29,2 cm

Saint-Norbert

Doré jaune	Moins de 38 cm	De 38 à 57 cm	De 57 à 75 cm	–	–	74,5 cm
Doré noir	Moins de 20 cm	De 20 à 33 cm	De 33 à 37 cm	–	–	36,2 cm
Grand brochet	Moins de 20 cm	De 20 à 63 cm	De 63 à 91 cm	–	–	90,4 cm
Barbue de rivière	–	–	–	–	–	67,0 cm
Malachigan	Moins de 37 cm	De 37 à 53 cm	–	–	–	52,9 cm
Laquaiche aux yeux d'or	Moins de 34 cm	–	–	–	–	33,4 cm
Carpe	Moins de 43 cm	De 43 à 50 cm	De 50 à 59 cm	–	–	58,7 cm
Suceur rouge	Moins de 35 cm	De 35 à 58 cm	–	–	–	57,7 cm
Buffalo à grande bouche	Moins de 47 cm	De 47 à 63 cm	–	–	–	62,2 cm

REMARQUE : Les limites de consommation constituent uniquement des références en matière de santé. Les pêcheurs à la ligne doivent respecter les limites de prises et de possession de la dernière édition du guide des pêcheurs à la ligne du Manitoba (Manitoba Angler's Guide).

Référez-vous à la Grille du nombre de repas autorisés de la section « Comment utiliser les Lignes directrices relatives à la consommation de poisson contenant du mercure » afin de déterminer le nombre de repas pouvant être consommés par mois lorsque vos prises appartiennent à la même catégorie ou lorsqu'elles font partie de catégories différentes.

Concentrations de mercure dans le tissu des poissons	Catégorie 1 Inférieure ou égale à 0,2 µg/g	Catégorie 2 Supérieure à 0,2 et allant jusqu'à 0,5 µg/g	Catégorie 3 Supérieure à 0,5 et allant jusqu'à 1,0 µg/g	Catégorie 4 Supérieure à 1,0 et allant jusqu'à 1,5 µg/g	Aucune consommation Supérieure à 1,5 µg/g échantillonnés	Taille maximale des poissons
--	---	--	--	--	---	------------------------------

Réseau hydrographique de la rivière Rouge (suite)

Ville de Winnipeg

Doré jaune	Moins de 15 cm	De 15 à 40 cm	–	–	–	40,0 cm
Laquaiche aux yeux d'or	Moins de 29 cm	De 29 à 34 cm	–	–	–	34,0 cm
Carpe	Moins de 45 cm	–	–	–	–	45,0 cm
Barbue de rivière	Moins de 55 cm	De 55 à 66 cm	–	–	–	66,0 cm
Suceur rouge	Moins de 36 cm	De 36 à 42 cm	–	–	–	42,0 cm
Meunier noir	Moins de 36 cm	De 36 à 47 cm	–	–	–	47,0 cm

Selkirk

Doré jaune	Moins de 34 cm	De 34 à 49 cm	–	–	–	48,7 cm
Doré noir	Moins de 24 cm	De 24 à 37 cm	–	–	–	36,2 cm
Grand brochet	Moins de 54 cm	De 54 à 64 cm	–	–	–	64,0 cm
Barbue de rivière	Moins de 71 cm	–	–	–	–	70,5 cm
Malachigan	Moins de 37 cm	–	–	–	–	36,4 cm
Laquaiche aux yeux d'or	Moins de 30 cm	De 30 à 34 cm	–	–	–	34,0 cm
Bar blanc	Moins de 30 cm	De 30 à 37 cm	–	–	–	36,4 cm
Marigane noire	Moins de 30 cm	–	–	–	–	30,0 cm
Suceur rouge	Moins de 42 cm	–	–	–	–	41,3 cm
Meunier noir	Moins de 47 cm	–	–	–	–	47,0 cm
Couette	Moins de 43 cm	–	–	–	–	42,2 cm
Buffalo à grande bouche	Moins de 28 cm	–	–	–	–	27,2 cm

Réseau hydrographique de la rivière Winnipeg

Lac Eaglenest

Doré jaune	Moins de 34 cm	De 34 à 47 cm	De 47 à 65 cm	–	–	65,0 cm
Doré noir	Moins de 23 cm	De 23 à 30 cm	–	–	–	29,5 cm
Grand brochet	Moins de 37 cm	De 37 à 62 cm	De 62 à 83 cm	–	–	82,5 cm
Laquaiche argentée	Moins de 37 cm	–	–	–	–	37,0 cm
Meunier noir	Moins de 49 cm	–	–	–	–	48,8 cm
Barbotte	Moins de 34 cm	–	–	–	–	33,3 cm

Pointe du Bois

Doré jaune	Moins de 34 cm	De 34 à 63 cm	De 63 à 70 cm	–	–	69,7 cm
Grand brochet	Moins de 26 cm	De 26 à 67 cm	De 67 à 100 cm	–	–	100,0 cm
Achigan à petite bouche	Moins de 31 cm	De 31 à 37 cm	–	–	–	36,9 cm
Laquaiche argentée	Moins de 34 cm	–	–	–	–	33,5 cm
Grand corégone	Moins de 43 cm	–	–	–	–	43,0 cm
Meunier noir	Moins de 47 cm	–	–	–	–	47,0 cm

Lac-du-Bonnet

Doré jaune	Moins de 28 cm	De 28 à 59 cm	De 59 à 66 cm	–	–	65,7 cm
Doré noir	Moins de 23 cm	De 23 à 33 cm	De 33 à 63 cm	–	–	62,6 cm
Grand brochet	Moins de 42 cm	De 42 à 75 cm	De 75 à 78 cm	–	–	77,8 cm
Perchaude	Moins de 30 cm	–	–	–	–	29,7 cm
Achigan à petite bouche	Moins de 33 cm	De 33 à 40 cm	–	–	–	39,8 cm
Grand corégone	Moins de 48 cm	–	–	–	–	47,8 cm
Cisco	Moins de 30 cm	–	–	–	–	30,0 cm
Laquaiche argentée	Moins de 33 cm	–	–	–	–	32,2 cm
Suceur rouge	Moins de 46 cm	–	–	–	–	46,0 cm
Meunier noir	Moins de 49 cm	–	–	–	–	49,0 cm

REMARQUE : Les limites de consommation constituent uniquement des références en matière de santé. Les pêcheurs à la ligne doivent respecter les limites de prises et de possession de la dernière édition du guide des pêcheurs à la ligne du Manitoba (Manitoba Angler's Guide).

Référez-vous à la Grille du nombre de repas autorisés de la section « Comment utiliser les Lignes directrices relatives à la consommation de poisson contenant du mercure » afin de déterminer le nombre de repas pouvant être consommés par mois lorsque vos prises appartiennent à la même catégorie ou lorsqu'elles font partie de catégories différentes.

Concentrations de mercure dans le tissu des poissons	Catégorie 1 Inférieure ou égale à 0,2 µg/g	Catégorie 2 Supérieure à 0,2 et allant jusqu'à 0,5 µg/g	Catégorie 3 Supérieure à 0,5 et allant jusqu'à 1,0 µg/g	Catégorie 4 Supérieure à 1,0 et allant jusqu'à 1,5 µg/g	Aucune consommation Supérieure à 1,5 µg/g échantillonnés	Taille maximale des poissons
--	---	--	--	--	---	------------------------------

Réseau hydrographique de la rivière Souris

Souris

Doré jaune	Moins de 39 cm	De 39 à 47 cm	–	–	–	46,6 cm
Grand brochet	Moins de 45 cm	De 45 à 67 cm	De 67 à 94 cm	–	–	94,0 cm
Meunier noir	Moins de 37 cm	De 37 à 46 cm	–	–	–	45,3 cm
Barbotte	Moins de 20 cm	De 20 à 36 cm	–	–	–	35,1 cm

Réseau hydrographique de la rivière Pembina

Lac Pelican

Doré jaune	Moins de 58 cm	–	–	–	–	57,6 cm
Grand brochet	Moins de 85 cm	–	–	–	–	84,2 cm
Perchaude	Moins de 32 cm	–	–	–	–	31,4 cm
Meunier noir	Moins de 48 cm	–	–	–	–	47,4 cm

Lac Rock

Doré jaune	Moins de 58 cm	De 58 à 67 cm	–	–	–	66,8 cm
Grand brochet	Moins de 84 cm	De 84 à 89 cm	–	–	–	88,8 cm
Perchaude	Moins de 29 cm	–	–	–	–	29,0 cm
Meunier noir	Moins de 55 cm	–	–	–	–	54,4 cm
Barbotte	Moins de 32 cm	–	–	–	–	31,6 cm

Réseau hydrographique de la rivière Little Saskatchewan

Lac Wahtopanah

Doré jaune	Moins de 22 cm	De 22 à 55 cm	De 55 à 62 cm	–	–	62,0 cm
Grand brochet	Moins de 44 cm	De 44 à 70 cm	De 70 à 90 cm	–	–	90,0 cm
Meunier noir	Moins de 53 cm	–	–	–	–	53,0 cm
Suceur rouge	Moins de 45 cm	De 45 à 50 cm	–	–	–	50,0 cm

Réseau hydrographique de la rivière aux Prunes

Lac Oak

Doré jaune	Moins de 59 cm	–	–	–	–	58,2 cm
Grand brochet	Moins de 59 cm	De 59 à 90 cm	–	–	–	89,2 cm
Meunier noir	Moins de 54 cm	–	–	–	–	53,6 cm
Perchaude	Moins de 23 cm	–	–	–	–	23,0 cm

Lac Winnipeg

Bassin du Nord

Doré jaune	Moins de 50 cm	–	–	–	–	50,0 cm
Doré noir	Moins de 45 cm	–	–	–	–	44,5 cm
Grand brochet	Moins de 65 cm	–	–	–	–	64,5 cm
Grand corégone	Moins de 43 cm	–	–	–	–	42,4 cm
Meunier noir	Moins de 54 cm	–	–	–	–	53,4 cm

Bassin du Sud et défilé

Doré jaune	Moins de 40 cm	De 40 à 51 cm	–	–	–	50,4 cm
Doré noir	Moins de 31 cm	De 31 à 44 cm	–	–	–	43,4 cm
Perchaude	Moins de 23 cm	–	–	–	–	22,6 cm
Grand corégone	Moins de 48 cm	–	–	–	–	48,0 cm
Cisco	Moins de 27 cm	–	–	–	–	26,8 cm
Malachigan	Moins de 58 cm	–	–	–	–	58,0 cm
Meunier noir	Moins de 47 cm	–	–	–	–	46,9 cm

REMARQUE : Les limites de consommation constituent uniquement des références en matière de santé. Les pêcheurs à la ligne doivent respecter les limites de prises et de possession de la dernière édition du guide des pêcheurs à la ligne du Manitoba (Manitoba Angler's Guide).

Référez-vous à la Grille du nombre de repas autorisés de la section « Comment utiliser les Lignes directrices relatives à la consommation de poisson contenant du mercure » afin de déterminer le nombre de repas pouvant être consommés par mois lorsque vos prises appartiennent à la même catégorie ou lorsqu'elles font partie de catégories différentes.

Concentrations de mercure dans le tissu des poissons	Catégorie 1 Inférieure ou égale à 0,2 µg/g	Catégorie 2 Supérieure à 0,2 et allant jusqu'à 0,5 µg/g	Catégorie 3 Supérieure à 0,5 et allant jusqu'à 1,0 µg/g	Catégorie 4 Supérieure à 1,0 et allant jusqu'à 1,5 µg/g	Aucune consommation Supérieure à 1,5 µg/g échantillonnés	Taille maximale des poissons
--	---	--	--	--	---	------------------------------

Nord du Manitoba

Réseau hydrographique de la rivière Saskatchewan

Le Pas

Doré jaune	Moins de 51 cm	–	–	–	–	50,4 cm
Doré noir	Moins de 40 cm	–	–	–	–	40,0 cm
Grand brochet	Moins de 75 cm	–	–	–	–	75,0 cm
Laquaiche aux yeux d'or	Moins de 37 cm	–	–	–	–	36,9 cm
Laquaiche argentée	Moins de 39 cm	–	–	–	–	38,5 cm
Suceur rouge	Moins de 40 cm	–	–	–	–	40,0 cm
Meunier noir	Moins de 43 cm	–	–	–	–	43,0 cm
Meunier rouge	Moins de 45 cm	–	–	–	–	45,0 cm

Réseau hydrographique de la rivière Rat-Burntwood

Lac Issett

Doré jaune	Moins de 25 cm	De 25 à 44 cm	De 44 à 51 cm	–	–	51,0 cm
Grand brochet	Moins de 33 cm	De 33 à 58 cm	De 58 à 84 cm	–	–	84,0 cm
Grand corégone	Moins de 55 cm	–	–	–	–	54,2 cm
Cisco	Moins de 44 cm	–	–	–	–	43,3 cm

Lac Suwannee

Doré jaune	Moins de 47 cm	–	–	–	–	46,7 cm
Grand brochet	Moins de 68 cm	–	–	–	–	67,2 cm

Lac West Mynarski

Doré jaune	Moins de 38 cm	De 38 à 50 cm	–	–	–	49,3 cm
------------	----------------	---------------	---	---	---	---------

Lac Rat

Doré jaune	Moins de 19 cm	De 19 à 34 cm	De 34 à 52 cm	De 52 à 56 cm	–	55,4 cm
Grand brochet	Moins de 28 cm	De 28 à 54 cm	De 54 à 84 cm	–	–	83,9 cm
Grand corégone	Moins de 57 cm	–	–	–	–	56,2 cm
Cisco	Moins de 44 cm	–	–	–	–	43,9 cm

Lac Notigi

Doré jaune	Moins de 16 cm	De 16 à 33 cm	De 33 à 54 cm	–	–	53,5 cm
Grand brochet	Moins de 27 cm	De 27 à 46 cm	De 46 à 69 cm	De 69 à 87 cm	De 87 à 101 cm	100,2 cm
Perchaude	Moins de 24 cm	–	–	–	–	23,2 cm
Grand corégone	Moins de 56 cm	–	–	–	–	55,3 cm
Cisco	Moins de 46 cm	–	–	–	–	45,8 cm
Meunier noir	Moins de 48 cm	–	–	–	–	47,8 cm

Lac Wapisu

Doré jaune	Moins de 19 cm	De 19 à 33 cm	De 33 à 49 cm	De 49 à 59 cm	–	58,7 cm
Grand brochet	Moins de 32 cm	De 32 à 51 cm	De 51 à 73 cm	De 73 à 89 cm	De 89 à 103 cm	103,0 cm
Grand corégone	Moins de 45 cm	De 45 à 54 cm	–	–	–	53,7 cm
Cisco	Moins de 40 cm	De 40 à 44 cm	–	–	–	43,3 cm

Lac Osik

Doré jaune	Moins de 20 cm	De 20 à 51 cm	De 51 à 58 cm	–	–	58,0 cm
Grand brochet	Moins de 26 cm	De 26 à 61 cm	De 61 à 84 cm	–	–	83,5 cm
Grand corégone	Moins de 52 cm	–	–	–	–	51,5 cm
Cisco	Moins de 37 cm	De 37 à 41 cm	–	–	–	40,1 cm

Lac Leftrook

Doré jaune	Moins de 38 cm	De 38 à 52 cm	–	–	–	51,2 cm
Grand brochet	Moins de 52 cm	De 52 à 75 cm	De 75 à 78 cm	–	–	78,0 cm
Grand corégone	Moins de 49 cm	–	–	–	–	48,8 cm
Cisco	Moins de 36 cm	–	–	–	–	36,0 cm

REMARQUE : Les limites de consommation constituent uniquement des références en matière de santé. Les pêcheurs à la ligne doivent respecter les limites de prises et de possession de la dernière édition du guide des pêcheurs à la ligne du Manitoba (Manitoba Angler's Guide).

Référez-vous à la Grille du nombre de repas autorisés de la section « Comment utiliser les Lignes directrices relatives à la consommation de poisson contenant du mercure » afin de déterminer le nombre de repas pouvant être consommés par mois lorsque vos prises appartiennent à la même catégorie ou lorsqu'elles font partie de catégories différentes.

Concentrations de mercure dans le tissu des poissons	Catégorie 1 Inférieure ou égale à 0,2 µg/g	Catégorie 2 Supérieure à 0,2 et allant jusqu'à 0,5 µg/g	Catégorie 3 Supérieure à 0,5 et allant jusqu'à 1,0 µg/g	Catégorie 4 Supérieure à 1,0 et allant jusqu'à 1,5 µg/g	Aucune consommation Supérieure à 1,5 µg/g échantillonnés	Taille maximale des poissons
--	---	--	--	--	---	------------------------------

Réseau hydrographique de la rivière Rat-Burntwood (suite)

Lac Footprint						
Doré jaune	Moins de 23 cm	De 23 à 34 cm	De 34 à 44 cm	De 44 à 52 cm	–	51,6 cm
Grand brochet	Moins de 24 cm	De 24 à 47 cm	De 47 à 81 cm	De 81 à 83 cm	–	82,2 cm
Grand corégone	Moins de 50 cm	–	–	–	–	50,0 cm
Cisco	Moins de 33 cm	De 33 à 41 cm	–	–	–	40,6 cm
Lac Threepoint						
Doré jaune	Moins de 20 cm	De 20 à 33 cm	De 33 à 47 cm	De 47 à 51 cm	–	50,4 cm
Grand brochet	Moins de 22 cm	De 22 à 51 cm	De 51 à 94 cm	–	–	93,1 cm
Grand corégone	Moins de 50 cm	–	–	–	–	49,2 cm
Cisco	Moins de 41 cm	–	–	–	–	40,6 cm
Lac Wuskwatim						
Doré jaune	Moins de 30 cm	De 30 à 60 cm	–	–	–	59,4 cm
Grand brochet	Moins de 39 cm	De 39 à 59 cm	De 59 à 81 cm	De 81 à 90 cm	–	89,2 cm
Grand corégone	Moins de 52 cm	De 52 à 54 cm	–	–	–	54,0 cm
Cisco	Moins de 47 cm	–	–	–	–	47,0 cm
Lac Opegano						
Doré jaune	Moins de 26 cm	De 26 à 43 cm	De 43 à 60 cm	–	–	59,9 cm
Grand brochet	Moins de 30 cm	De 30 à 50 cm	De 50 à 71 cm	De 71 à 80 cm	–	80,0 cm
Grand corégone	Moins de 45 cm	De 45 à 51 cm	–	–	–	50,2 cm
Cisco	Moins de 38 cm	–	–	–	–	38,0 cm
Lac Birch Tree						
Doré jaune	Moins de 24 cm	De 24 à 38 cm	De 38 à 54 cm	De 54 à 63 cm	–	62,8 cm
Grand brochet	Moins de 35 cm	De 35 à 53 cm	De 53 à 73 cm	De 73 à 88 cm	De 88 à 96 cm	95,1 cm
Grand corégone	Moins de 58 cm	–	–	–	–	57,5 cm
Cisco	Moins de 38 cm	De 38 à 50 cm	–	–	–	49,7 cm
Lac Apussigamasi						
Doré jaune	Moins de 20 cm	De 20 à 43 cm	De 43 à 63 cm	–	–	62,2 cm
Grand brochet	Moins de 34 cm	De 34 à 56 cm	De 56 à 81 cm	De 81 à 90 cm	–	89,6 cm
Lac Mystery						
Doré jaune	Moins de 24 cm	De 24 à 47 cm	De 47 à 54 cm	–	–	53,2 cm
Grand brochet	Moins de 39 cm	De 39 à 60 cm	De 60 à 83 cm	–	–	82,8 cm

Réseau hydrographique de la rivière Churchill

Lac Eldon						
Grand brochet	Moins de 75 cm	De 75 à 89 cm	–	–	–	88,2 cm
Meunier noir	Moins de 53 cm	–	–	–	–	52,2 cm
Lac Cockeram						
Grand brochet	Moins de 72 cm	De 72 à 75 cm	–	–	–	74,8 cm
Grand corégone	Moins de 50 cm	–	–	–	–	49,2 cm
Lac Southern Indian						
Doré jaune	Moins de 36 cm	De 36 à 47 cm	–	–	–	46,3 cm
Grand brochet	Moins de 41 cm	De 41 à 65 cm	De 65 à 69 cm	–	–	68,6 cm
Grand corégone	Moins de 53 cm	–	–	–	–	53,0 cm
Cisco	Moins de 45 cm	–	–	–	–	44,6 cm
Meunier rouge	Moins de 52 cm	–	–	–	–	51,7 cm
Lotte	Moins de 67 cm	–	–	–	–	66,7 cm

REMARQUE : Les limites de consommation constituent uniquement des références en matière de santé. Les pêcheurs à la ligne doivent respecter les limites de prises et de possession de la dernière édition du guide des pêcheurs à la ligne du Manitoba (Manitoba Angler's Guide).

Référez-vous à la Grille du nombre de repas autorisés de la section « Comment utiliser les Lignes directrices relatives à la consommation de poisson contenant du mercure » afin de déterminer le nombre de repas pouvant être consommés par mois lorsque vos prises appartiennent à la même catégorie ou lorsqu'elles font partie de catégories différentes.

Concentrations de mercure dans le tissu des poissons	Catégorie 1 Inférieure ou égale à 0,2 µg/g	Catégorie 2 Supérieure à 0,2 et allant jusqu'à 0,5 µg/g	Catégorie 3 Supérieure à 0,5 et allant jusqu'à 1,0 µg/g	Catégorie 4 Supérieure à 1,0 et allant jusqu'à 1,5 µg/g	Aucune consommation Supérieure à 1,5 µg/g échantillonnés	Taille maximale des poissons
--	---	--	--	--	---	------------------------------

Réseau hydrographique du fleuve Nelson

Rivière Aiken

Doré jaune	Moins de 38 cm	De 38 à 47 cm	–	–	–	46,4 cm
Grand brochet	Moins de 50 cm	De 50 à 99 cm	–	–	–	98,5 cm
Meunier noir	Moins de 48 cm	De 48 à 54 cm	–	–	–	53,7 cm

Lac Assean

Doré jaune	Moins de 43 cm	De 43 à 56 cm	–	–	–	56,0 cm
Grand brochet	Moins de 57 cm	De 57 à 90 cm	De 90 à 109 cm	–	–	109,0 cm
Grand corégone	Moins de 55 cm	–	–	–	–	54,2 cm
Cisco	Moins de 38 cm	–	–	–	–	37,1 cm

Lac Split

Doré jaune	Moins de 40 cm	De 40 à 62 cm	–	–	–	61,1 cm
Grand brochet	Moins de 55 cm	De 55 à 80 cm	De 80 à 100 cm	–	–	99,2 cm
Grand corégone	Moins de 57 cm	–	–	–	–	56,5 cm
Cisco	Moins de 39 cm	–	–	–	–	38,9 cm
Éperlan	Moins de 14 cm	–	–	–	–	13,5 cm

Lac Clark

Grand brochet	Moins de 56 cm	De 56 à 93 cm	–	–	–	92,5 cm
---------------	----------------	---------------	---	---	---	---------

Lac Gull

Doré jaune	Moins de 38 cm	De 38 à 55 cm	De 55 à 67 cm	–	–	66,1 cm
Grand brochet	Moins de 53 cm	De 53 à 77 cm	De 77 à 102 cm	–	–	101,7 cm
Grand corégone	Moins de 59 cm	–	–	–	–	58,5 cm
Cisco	Moins de 38 cm	–	–	–	–	37,5 cm
Éperlan arc-en-ciel	Moins de 14 cm	–	–	–	–	13,5 cm

Lac Moose Nose

Grand brochet	Moins de 91 cm	De 91 à 97 cm	–	–	–	96,6 cm
---------------	----------------	---------------	---	---	---	---------

Lac Stephens

Doré jaune	Moins de 30 cm	De 30 à 48 cm	De 48 à 63 cm	–	–	62,7 cm
Grand brochet	Moins de 44 cm	De 44 à 67 cm	De 67 à 89 cm	De 89 à 100 cm	–	99,8 cm
Grand corégone	Moins de 57 cm	–	–	–	–	56,8 cm
Cisco	Moins de 40 cm	–	–	–	–	39,8 cm
Éperlan	Moins de 13 cm	–	–	–	–	12,9 cm

Réservoir Limestone

Doré jaune	Moins de 37 cm	De 37 à 57 cm	De 57 à 62 cm	–	–	61,5 cm
Grand brochet	Moins de 58 cm	De 58 à 81 cm	De 81 à 91 cm	–	–	90,9 cm
Grand corégone	Moins de 52 cm	–	–	–	–	51,6 cm
Cisco	Moins de 30 cm	–	–	–	–	29,2 cm

REMARQUE : Les limites de consommation constituent uniquement des références en matière de santé. Les pêcheurs à la ligne doivent respecter les limites de prises et de possession de la dernière édition du guide des pêcheurs à la ligne du Manitoba (Manitoba Angler's Guide).

Référez-vous à la Grille du nombre de repas autorisés de la section « Comment utiliser les Lignes directrices relatives à la consommation de poisson contenant du mercure » afin de déterminer le nombre de repas pouvant être consommés par mois lorsque vos prises appartiennent à la même catégorie ou lorsqu'elles font partie de catégories différentes.

Notes: Pour convertir des centimètres (cm) en pouces (po), complémentaires : multipliez par 0,3937 (p. ex. 30 cm x 0,3937 = 11,81 po).

Pour convertir des pouces en centimètres, multipliez par 2,54 (p. ex. 12 po x 2,54 = 30,48 cm).

Tableau de référence rapide pour la conversion des mesures impériales (po) en mesures métriques (cm) :

Longueur approximative en centimètres pour une longueur précise en pouces.

Valeurs en centimètres arrondies au nombre entier le plus près.

Pouces	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
Centimètres (approximatifs)	25	31	36	41	46	51	56	61	66	71	76	81

Renseignements additionnels :

Gestion des ressources hydriques Manitoba
Section de la gestion de la qualité de l'eau
123, rue Main, bureau 160
Winnipeg (Manitoba) R3C 1A5
Téléphone : 204 945-7100
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 7100
Télécopieur : 204 948-2357
Site Web : manitoba.ca/waterstewardship
(en anglais seulement)

